

1. *Débitrice:*

**ISS INFOS SANTE SERVICES SA,**

rue de Riant Coteau 7, **1196 Gland**

2. *Remarques:* ETAT DE COLLOCATION MODIFIEE

En complément de l'état de collocation, actuellement définitif et exécutoire, les créanciers peuvent demander, d'ici le 15 décembre 2008, la cession des droits de la masse (art. 260 LP), concernant deux créances litigieuses, qui faisaient l'objet d'un procès au moment de l'ouverture de la faillite, mentionnées pour mémoire à l'état de collocation (art. 63 OAOF).

A défaut, ces créances seront considérées comme reconnues et les créanciers n'auront plus le droit d'attaquer leur admission à l'état de collocation.

Office des faillites de Nyon-Rolle

1260 Nyon

(04766396)